

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

**JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
À 20 HEURES
Dans la salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 6 juillet et 7 septembre 2022

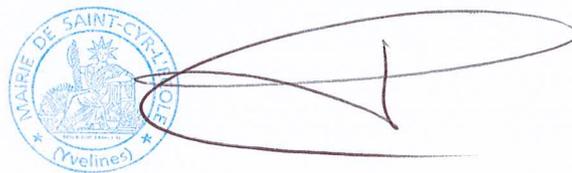
- II. Examen des délibérations :
 - 1- Equipements Individuels Mobiles
 - 2- Modification du tableau des effectifs
 - 3- Revalorisation du taux de rémunération des animateurs
 - 4- Rapport d'utilisation 2021 du Fonds de Solidarité de la Région et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale
 - 5- Taxe foncière sur les propriétés bâties – suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
 - 6- Convention de partenariat et de mécénat entre l'association Respire et la commune de Saint-Cyr-l'École
 - 7- Perception de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les réseaux de gaz
 - 8- Mise en conformité du règlement intérieur du Conseil Municipal suivant le décret du 7 octobre 2021
 - 9- Création de nouvelles tarifications du service événementiel : « course d'orientation en territoire zombie » et « soirées jeux de société »
 - 10- Avenant n°3 au contrat de concession de service public et d'exploitation du centre aquatique municipal

III. Pour information : Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

IV. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 23 septembre 2022

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



NB : Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont levées. De ce fait, Mme le Maire a décidé d'accueillir du public en présentiel.

Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.